



Compte-rendu du CHSCT du 7 juillet 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 mars 2022

Point sur la situation face à la crise sanitaire

Suivi des fiches de signalements et des déclarations d'accidents de service et de maladie professionnelle depuis la dernière séance plénière

Suivi des annotations du registre Santé et Sécurité au Travail

Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention

Présentation du DUERP 2021-2022 pour information et du PAP 2022-2023 pour avis

Travaux et projets immobiliers

Programme et budget 2022

Informations et questions diverses

Point sur la situation face à la crise sanitaire

70 % des contaminations, depuis le début de la pandémie, ont eu lieu durant le début du 1^{er} semestre 2022 (71 cas en 2022 pour 105 depuis le début de la pandémie).

Attention donc au respect des gestes barrières. Le port du masque en réunion est fortement recommandé.

14 agents ont ainsi été positifs en mars, 10 en avril et 8 en mai.

Nous avons demandé à ce qu'un rappel de la conduite à tenir en cas de contamination soit effectué (vous avez donc reçu cette semaine un mail contenant une fiche récapitulative).

Des masques seront prochainement distribués dans les services. Des FFP2 sont disponibles, il suffit de les demander à son chef de service ou à l'assistante de prévention.



Suivi des fiches de signalements et des déclarations d'accidents de service et de maladie professionnelle

Depuis la dernière instance, 3 fiches de signalement ont été déposées. Une lettre de mise en garde a été adressée à chaque fois aux usagers.

Nous avons indiqué à la direction que plusieurs événements, parfois graves, étaient survenus sans que des fiches soient déposées. Le nombre de fiches déposées ne reflète donc pas la situation réelle de notre département.

Comme à son habitude, notre directeur n'a pas commenté les sujets nationaux et n'a pas répondu sur les points traités à l'ordre du jour de notre déclaration liminaire.

Il nous a cependant à nouveau vendu son « grand remue-ménages »... Il a convenu que les propos dont nous ont fait part nos collègues lors de nos visites récentes quant à l'évolution de leur travail et ses conséquences, que nous avons cités en liminaire, faisaient écho à ce qui avait été entendu dans les GT. Comme quoi les alertes effectuées depuis des années par les représentants du personnel sont bien fidèles à la parole des agents...



Pour rappel, une fiche de signalement est à remplir dès qu'un incident survient dans le service. Cela peut être une altercation, une agression physique ou verbale, avec un usager, une usagère, la hiérarchie ou des collègues... En fonction de sa nature (crise de larmes après un entretien, choc émotionnel...), l'incident pourra donner lieu à une déclaration d'accident de service.

Elle est à adresser au service des ressources humaines ou directement à l'assistante de prévention, qui centralise les fiches et les transmet au CHSCT.

La fiche de signalement est un outil important pour le CHSCT. C'est un élément d'appréciation du contexte de travail, qui peut révéler des situations de violences au travail (qu'elles soient externes ou internes) auxquelles la direction doit apporter des réponses adaptées. Les agents et agentes ne doivent pas s'autocensurer sur l'utilisation de cet outil. Dès qu'un incident survient, la fiche doit être remplie (même si l'agresseur n'a pas été identifié).

Cette fiche est accessible sur la page d'accueil d'Ulysse Meuse (en bas à droite). Si l'agent victime d'une agression se trouve dans l'incapacité de la rédiger, elle peut l'être par un témoin ou à défaut par un ou une collègue.

Suivi des annotations du registre Santé et Sécurité au Travail

Concernant le problème de l'accessibilité de la borne du parking de Verdun, une étude est en cours pour envisager son rehaussement.

Un modèle convenable d'entrebâilleurs de fenêtres a été commandé pour les bâtiments B et C de la cité administrative. Dans ces mêmes locaux, le problème de l'invasion de fourmis semble être résolu.

L'aventure du changement de fenêtre du SPFE est toujours en cours : une première entreprise était venue, concluant qu'elle n'était pas réparable. Une seconde en a proposé le remplacement. Cependant, la fenêtre a été acheminée par erreur, par deux fois, dans une autre ville. Enfin arrivée à Bar le Duc, le constat a été fait qu'elle n'était pas aux bonnes

dimensions. Une autre fenêtre est donc en attente. La suite au prochain épisode...

Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention

Suite à la visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) au SPFE et au PTGC en mars dernier, des points de vigilance ont été signalés :

- multiprises surchargées dans la salle de pause (une prise étant prévue pour 3500 watts et une bouilloire en atteignant 2000, des échauffements peuvent apparaître)
 - éclairages LED mal calibrés, trop puissants
 - stockage de tondeuses et autres matériels thermiques ainsi que de l'essence et de l'huile dans le grand local d'archives, dans lequel aucun combustible ne doit être entreposé. La situation a été réglée depuis sa visite.
 - rappel de l'entretien rigoureux qui doit être effectué lorsque le sol est en moquette (aspiration quotidienne et nettoyage complet qui doit être réalisé à intervalles réguliers).
 - passe-câbles à installer afin de permettre un nettoyage convenable et d'éviter les risques de chute.
 - nécessité de poser un ferme-porte sur la porte des sanitaires, ce qui a été effectué depuis sa visite.
- Concernant le reste des sites :
- la cloison séparant deux bureaux exigus n'a toujours pas été retirée à Commercy, du fait du manque de disponibilité de l'entreprise choisie. Un autre devis sera prochainement réalisé.
 - des agents de la ville devraient intervenir afin de faciliter l'ouverture des volets à Montmédy. Ils n'envisagent pas leur remplacement.
 - Sur le même site, un accès PMR est prévu mais aucune date n'est fixée pour le moment.

Présentation du DUERP et du PAP

Nous avons signalé que le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) n'avait pas systématiquement été établi suite à des réunions de service, pourtant obligatoires. La qualité du document est donc remise en cause.

Section de la Meuse



Pour rappel, il permet de recenser l'ensemble des risques présents dans l'environnement de travail des agents et permet donc de rendre visible ce que vivent les agents, leurs difficultés, leurs préoccupations...

À partir de ce document, le directeur conçoit le PAP (Programme Annuel de Prévention), qui fixe la liste détaillée des mesures à prendre au cours de l'année à venir en matière de protection des agents et d'amélioration des conditions de travail.

Nous nous sommes abstenus sur le vote du PAP. Vous retrouverez en pièce jointe les commentaires que nous avons faits en instance.

Travaux et projets immobiliers

Depuis la dernière instance, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a pu consulter les plans de la cité administrative rénovée.

Il a évoqué, comme nous l'avions fait durant la dernière instance, les surfaces de 6 m² par agent dans de nombreux bureaux qui sont trop petites pour permettre le confort des personnels, ainsi que les espaces de détente qui ne sont pas non plus suffisamment grands. Les arguments de la direction sont toujours les mêmes : norme AFNOR de 10 m² par agent non obligatoire, travaux conduits par la préfecture, surfaces identiques dans toutes les rénovations de cités administratives.



L'ISST a également évoqué des problèmes de sécurité incendie : existence d'un cul-de-sac présentant une distance de plus 10 mètres par rapport aux escaliers permettant l'évacuation, présence d'une seule sortie d'évacuation au 3^e étage alors que le nombre d'agents est supérieur à 19.

La direction va faire remonter ces problèmes, nous devrions refaire un point à la rentrée.

Nous avons à nouveau déploré le manque de concertation : nous avons effectué les remontées des problèmes existants dès que nous avons eu communication des plans, mais il était déjà trop tard pour effectuer des modifications...

Le problème devrait de toute façon se résoudre par lui-même avec les futures suppressions de postes... Enfin, ce problème !

La fin des travaux est pour le moment prévue en novembre 2023 pour le bâtiment B et novembre 2024 pour le bâtiment A.

Concernant les travaux nécessaires pour l'arrivée d'une partie du SIE de Seine et Marne, délocalisé à Verdun (en septembre 2024), un dossier d'étude sera réalisé à la rentrée. Les agents et le CHSCT devraient y être associés.

Programme et budget 2022

Le solde disponible est d'environ 8 000 € sur la dotation initiale du CHSCT, qui était de 30 639 €.

Des casques adaptés aux nouveaux téléphones fonctionnant avec la TOIP vont être fournis aux agents en ayant fait la demande.

Le reste du budget pourra être utilisé avec l'achat de chaises d'évacuation, de dates supplémentaires de séances de massages individuels, du remplacement des stores à Montmédy et avec le financement d'un stage gestion du stress.

Informations et questions diverses

Un devis est en cours pour remplacer la clôture entourant les tables de pique-nique à Verdun.

Section de la Meuse



Nous avons à nouveau demandé à ce que la liste du matériel ergonomique disponible soit publié sur Ulysse.

Nous avons également réclamé, comme à chaque CHSCT depuis plus d'un an, qu'un ménage en profondeur soit effectué (poussière sur le dessus des armoires, etc). Un jour peut-être...

Le médecin du travail étant toujours en arrêt, celui de la Marne le remplace en cas de besoin.

Des visites seront prochainement effectuées par les membres du CHSCT à la direction et sur le site de Commercy.

Concernant le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail :

- les séances de massages auront lieu jusqu'au mois de décembre
- les tables de pique-nique ont été installées
- les canapés et tables ont été livrés, ils seront installés prochainement dans les différents sites.
- l'achat d'un pédalier sous-bureau test a été réalisé, mais... il est trop haut pour l'utiliser sous un bureau... Affaire à suivre !
- Les plantes seront installées à la rentrée, tout comme les fauteuils massants.
- l'abri à vélo a été installé à la cité administrative, il reste à fixer les racks.

La section *Solidaires Finances Publiques Meuse* vous souhaite de très bonnes vacances !



Vos représentantes,
Anne LÉPAPE,
Myriam HEBA,
Françoise JACOBEE
et Eve CULTOT